



Association des directions des Cycles d'Orientation (ADCO)-Association des Responsables d'Etablissement du Canton de Fribourg partie Francophone (ARECAFF)- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique, section fribourgeoise (ASMAF)-Association des agents des services publics de l'Etat de Fribourg (AASP)- Association fribourgeoise des conseillers en orientation (AFCO)-Association fribourgeoise de l'enseignement professionnel (AFEP)-Association Fribourgeoise des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AFPESS)-Association de la gendarmerie fribourgeoise (AGF)-Association des Maîtres du Cycle d'Orientation Fribourgeois Francophone (AMCOFF)-Association des professeurs du conservatoire (APCF)-Association de personnels des hautes écoles fribourgeoises et hautes écoles pédagogique (APHEF-HES-SO)-Service de l'enseignement obligatoire de langue française-Association du personnel de la police de sûreté (APPS)-Association du personnel administratif et technique de l'université (APU / VPU)-Section fribourgeoise de l'association suisse des infirmiers et infirmières (ASI)-Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants (FAFE)-Société Pédagogique Fribourgeoise Francophone (SPFF)-Freiburger LogopädInnenverband (FLV)-Groupement des cantonniers des autoroutes et des routes cantonales-Groupement des Cantonniers des routes nationales-Groupement des inspecteurs / inspectrices et des conseillers / conseillères pédagogique du canton de Fribourg-Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg (LDF)-Association du personnel forestier fribourgeois / Freiburger Forstpersonal (APFF/FFP)- Association Fribourgeoise des Contrôleurs des Viandes non Vétérinaires (AFCVNV)-Syndicat interprofessionnel (SYNA)

La contribution de soutien du personnel est bien investie

Depuis 75 ans, la FEDE défend les intérêts du personnel de l'État avec détermination. La faïtière s'est imposée comme un partenaire incontournable dans le dialogue avec l'État employeur. La contribution versée par le personnel pour la FEDE est cruciale pour permettre à cette dernière de poursuivre une action qui a notamment permis l'amélioration des salaires et des conditions de travail et la consolidation du statut du personnel au sein de la LPers.

Depuis bientôt 75 ans, la FEDE travaille pour le bien du personnel, de l'État et de la population fribourgeoise. Son action a toujours été tournée vers la cohésion sociale dans le canton. La FEDE s'est imposée comme un partenaire fiable, crédible, respectueux des institutions et porteur de solutions.

La FEDE représente 23 associations de personnel. Par son engagement au service de celles-ci,

- elle assure aux plus petites associations, et donc à chacune et chacun des membres du personnel, d'être entendus,
- elle favorise la participation du personnel,
- elle permet de trouver des équilibres entre les différentes revendications et
- elle apporte des expertises que les associations ne seraient pas en mesure de s'offrir.

Dans le cadre de la révision de la caisse de pension, elle a ainsi pu mandater un actuaire externe qui lui a permis de proposer de nombreuses améliorations par rapport au projet initial du Conseil d'État, au profit des assuré-e-s.

Pour pouvoir travailler de manière efficace et professionnelle, la FEDE peut compter, depuis 2007, sur la contribution de soutien du personnel de l'État et, aujourd'hui, pour poursuivre son engagement, la FEDE a proposé au Conseil d'État de faire passer cette dernière de CHF 2.– à CHF 2.50, afin de pouvoir faire face aux dossiers toujours plus nombreux et complexes à traiter.

La contribution de soutien du personnel avait été adoptée pour permettre à la FEDE de disposer d'une structure professionnelle propre. C'est toujours dans cet esprit que la FEDE demande cette augmentation de 50 centimes par mois pour compléter l'apport de financement garanti par les associations membres.

Grâce à cette contribution, la FEDE peut s'engager à défendre chaque membre du personnel dans les négociations avec l'État employeur sans nécessité pour le personnel d'être membre d'une association ou d'un syndicat.

Le principe de l'acceptation présumée restera de mise. Ce qui veut dire qu'une personne qui ne souhaite pas payer la cotisation peut le faire. Nous sommes cependant très fiers de constater qu'une très large majorité du personnel s'acquitte du paiement de la contribution de soutien.

Si le personnel nous montre une telle fidélité, c'est en raison des succès que nous avons rencontrés depuis le début des années 2000.

Des résultats probants

L'action de la FEDE a permis d'améliorer sensiblement les conditions de travail du personnel. Citons entre autres :

- L'obtention d'une cinquième semaine de vacances pour toutes et tous;
- L'augmentation salariale pour les principales professions (enseignement police soins) grâce à EVALFRI;
- L'intégration de la prime de fidélité dans les échelles de salaires;
- La possibilité de prendre une retraite à 60 ans;
- L'amélioration de plusieurs indemnités;
- Les augmentations salariales;
 - Compensation totale du renchérissement;
 - Augmentations réelles de salaires de 2,7% entre 2010 et 2020.
- La compensation du travail de nuit de 15% pour les heures entre 23h et 6h du matin;
- L'adaptation à la hausse de plusieurs indemnités;
- Le congé paternité;
- La reconnaissance de la pénibilité;
- La proposition d'amélioration de la santé des collaborateurs dans le cadre de la politique RH;
- La mise en place du dispositif de lutte contre le harcèlement;
- Le maintien du statut de droit public pour l'HFR.

Ces résultats ont été rendus possible par le fait que la FEDE crée de la stabilité et une égalité des chances pour toutes les associations et favorise l'efficacité du dialogue entre les partenaires sociaux, en concentrant l'interlocution. En favorisant le dialogue entre ses différents membres en amont des négociations, la FEDE permet aux associations de faire front uni face au Conseil d'État et face au Parlement.

Merci de votre appui. Ensemble nous pouvons réaliser du bon travail.

VOTRE FEDE